



## Comité Régional FFCT des Pays de la Loire

### CHALLENGE Grandes Distances 2024



Le Comité Régional (COREG) met en place pour 2024 un challenge visant à développer la pratique des grandes distances chez les membres qui n'ont pas encore franchi le pas, par crainte, manque d'opportunité ou qui n'ont pas bénéficié du parrainage d'un ou d'une collègue. Ce passage aux distances plus longues est en général facilité par l'accompagnement d'un membre du club ou d'un habitué qui incite et rassure.

Notre objectif, en développant cette pratique, est de faire venir aux grandes distances de nouveaux adeptes qui se découvriront des potentialités et en tireront de grandes satisfactions, « **mon premier 200 !** ». En conséquence, cela doit faire venir dans nos sorties organisées un plus grand nombre de participants et à terme développer le nombre de licenciés et rajeunir nos effectifs, « le bouche à oreille » faisant son effet. On sait bien que c'est le premier pas qui coûte et qu'ensuite les sorties encore plus grandes s'enchaînent sans difficulté.

Si chaque club amène aux grandes distances 2 licenciés cela ferait 400 nouveaux pratiquants pour notre Région.

#### Règlement

**Art. 1 :** Le COREG FFCT des Pays de la Loire organise un challenge doté de récompenses pour les clubs de la région ayant fait venir aux grandes distances au moins un nouveau pratiquant n'ayant pas encore effectué de sortie d'une journée dont la distance est égale ou supérieure à 200 km.

**Art. 2 :** Les sorties retenues sont celles figurant dans le calendrier national « Où irons-nous ? », comme les brevets de randonneurs mondiaux, les randonnées permanentes homologuées (comme les Mer-Montagne).

**Art. 3 :** La période de réalisation retenue va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre. Pour valider ces sorties, le président du club doit compléter et joindre le fichier joint en annexe au président du COREG avant le 01/11 de l'année en cours.

**Art. 4 :** Les résultats seront publiés sur le site du COREG et transmis aux Présidents de CODEP pour diffusion aux clubs.

**Art. 5 :** Un classement sera établi suivant les 3 catégories du Challenge de France :

- 3 à 35 licenciés
- 36 à 75 licenciés
- Plus de 75 licenciés

Toutes les sorties supérieures à 200 km effectuées par un nouveau pratiquant au cours de l'année seront comptabilisées (ex : 3 sorties = 3 points).

Les 3 premiers clubs de chaque catégorie recevront une récompense.